Liste des parcelles à planter au plus tard le 31/07/2013

RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE 2012/2013

Nom, prénom ou Raison Sociale : .....

N° CVI : |___|___| |___|___|___| |___|___|___|___|___|

N° dossier : 2012 / 0 |__| / |__|__|__|__|__|__| D.U.

Réservé à l'administration

Identification Parcelles culturales				Détail parcelles cadastrales à planter (avec ou sans palissage/ irrigation à poser au plus tard le 31/07/2013)													
N° d'ordre parcelle culturale (1)	N° îlot PAC (2)	Code Départ.	Commune	Références Cadastrales		Surface demandée (3)			Cépage	Ecartements déclarés au CVI en mètres		Produit susceptible d'être revendiqué (AOP, IGP, VSIG)	Origine droits de plantation utilisés (4)	Action de restructuration (5)	Palissage O / N (6)	Irrigation fixe O/N (6)	individuelle ou collective (Ind/Coll) (7)
				Section	N°	ha	a	ca		entre rangs	entre pieds						
			TOTAL PARCELLE CULTURALE														
			TOTAL PARCELLE CULTURALE														

(1) correspond à la parcelle culturale dessinée sur les documents fournis à l'appui de la demande. Numérotation continue sur toutes les listes des parcelles du dossier (plantation, pal/irri, surgref, arrachage)
(2) correspond au n° îlot de la déclaration PAC (sans objet si pas de dossier PAC déposé)
(3) surfaces mesurées au ras des souches + 1/2 inter-rang. Indiquer la surface totale par parcelle culturale et pour chaque parcelle cadastrale

(4) A remplir avec le code correspondant
AV : arrachage sur l'exploitation réalisé **avant le 01/08/2008**
AP1 : arrachage après le 31/07/2008 mais **sans contrôle préalable à l'arrachage**
AP2 : arrachage après 31/07/2008 **avec contrôle préalable à l'arrachage**
PA : replantation anticipée
TR : droits achetés à la réserve ou provenant de transferts
JADP : droits gratuits prélevés sur la réserve

(5) Renseigner le code de l'action correspondante
RVP : reconversion variétale par plantation
RMD : replantation d'une vigne avec modification de la densité
RPA : remplacement d'une vigne non palissée par une vigne palissée
RPI : remplacement d'une vigne non irriguée par une vigne irriguée
RL : relocalisation d'une vigne
UDE : utilisation de droits externes (associé à TR ou JADP)

(6) le choix du palissage et de l'irrigation s'applique à l'ensemble de la parcelle culuturale
(7) indiquer individuelle (Ind) ou collective (Coll)